

## Compte-rendu de la commission habitat

**Jeudi 25 Mai 2023 à 18h – Salle 40 de la CCI – AMBERT**

Liste des membres de la commission :

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT(E)	EXCUSE(E)
FACY	Chantal	CUNLHAT	x	
HAUVILLE	Véronique	SAINT BONNET LE BOURG	x	
HEUX	Christian	ECHANDELYS	x	
KONIRSCH	Hélène	BAFFIE		x
MENAGER	Marc	VERTOLAYE	x	
MONDIN	Corinne	AMBERT		x
TAISNE	Françoise	LA CHAULME	X	
TOURLONIAS	Elie	VERTOLAYE		x
VOLDOIRE	André	VALCIVIERES	x	
LIENNART	Didier	VP Habitat	x	
ALLARD	Edith	Directrice pôle AFEAD	X	
BARATIER	Léo	Chef de projet PVD et OPAH-RU	x	
CHANTEGREL	Elodie	Responsable service habitat et urbanisme	X	

### Ordre du jour :

- Quel accompagnement ALF peut mettre en place pour les communes qui se trouvent hors dispositifs PVD et OPAH-RU ?

Didier LIENNART informe les membres de la commission qu'Ambert Livradois Forez souhaite mener une réflexion pour les communes qui ne sont pas couvertes par les dispositifs nationaux (Petites Villes de Demain et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Aujourd'hui, plusieurs communes se sont lancées dans l'élaboration d'un PAD (Plan d'Aménagement Durable) et / ou sont suivies par l'ARU (Atelier Rural de l'Urbanisme) du Parc Livradois.

L'exécutif souhaite qu'une réflexion plus poussée soit menée quant à l'aide qui pourra être apportée aux communes.

L'objectif de la commission est de faire appel à l'intelligence collective pour réfléchir sur les modalités d'intervention d'ALF pour les communes de son territoire.

Christian HEUX explique que les notes d'enjeux de l'ARU sont importantes mais que par la suite la commune doit quand même faire appel à des bureaux d'études.

Il explique que bien en amont du projet, de nombreuses études sont nécessaires et ces dernières sont coûteuses. Il propose qu'ALF puisse accompagner financièrement ces études.

Pour lui, l'ingénierie est présente sur le territoire au travers de l'ARU, des services d'ALF mais qu'il est compliqué d'aller chercher des financements.

Chantal FACY explique les changements du programme Leader pour notre territoire. En effet, dans le cadre de ce nouveau programme, seules les études seront prises en charge. Les services d'ALF et les communes devront être vigilants aux fiches actions de ce nouveau programme.

Il est rappelé que la nouvelle enveloppe financière sera bien moindre par rapport aux années précédentes. Les sommes qui n'ont pas été consommées seront perdues pour le territoire.

L'ensemble des élus mettent en avant le manque de souplesse de la DETR lors de la modification de projets (même à la marge).

Marc MENAGER explique que pour la rénovation de l'école, il y a eu une augmentation de 60% des dépenses mais le montant de la DETR n'a pas été réévalué avec ces nouvelles données. Il explique également qu'il est compliqué de faire appel au fonds vert.

Christian HEUX explique qu'ALF pourrait soutenir les communes qui sont engagées dans un projet cohérent avec une vision à plus ou moins long terme. Ces projets communaux participent au développement de la communauté de communes et à son attractivité. Ces actions mériteraient d'être valorisées.

Didier LIENNART informe la commission que le service habitat a rencontré d'autres structures qui proposent un accompagnement des communes (Loire Forez Agglomération). Cet EPCI fonctionne par appel à projets avec l'attribution d'une subvention.

Il explique qu'Ambert Livradois Forez possède la ressource en interne pour accompagner les communes mais que les agents sont affectés à d'autres missions.

Chantal FACY explique qu'il est compliqué pour les communes de partir à la recherche des subventions et de déposer les dossiers. Il serait intéressant qu'ALF mette en place un accompagnement des communes pour les aider à remplir les dossiers (sur le même modèle des CEE).

Pour Didier LIENNART, il n'y a pas d'inconvénients à ce qu'une aide technique soit mise en place pour accompagner les communes dans la recherche de subventions et remplir les dossiers.

Il est envisageable de prévoir une enveloppe financière basée sur un appel à projets pour les communes déjà engagées dans un PAD.

André VOLDOIRE explique que le PAD de Valcivières est terminé. Il a été élaboré avec l'équipe PMU et l'architecte Floret. Le coût de l'étude a été de 13 000€. La commune met en place les premières actions du PAD avec l'aménagement de la place de la mairie, salle des fêtes avec Geoval. Le coût de l'opération est d'environ 100 000€. L'enjeu futur pour la commune va être de coordonner l'ensemble des travaux qui vont voir le jour sur la commune (réseaux, routes, espaces publics).

Christian HEUX rappelle qu'il est important que l'ensemble des acteurs soient présents sur les communes et que l'ARU participe à la mise en place de cette coordination. Pour la commune, le PAD a été subventionné par le CD63 à hauteur de 60 % avec un montant de dépense maximum de 15 000€.

Didier LIENNART explique qu'il serait intéressant d'avoir un suivi régulier des projets communaux. Il évoque la possibilité de compléter le financement du CD63 à hauteur de 20% pour l'élaboration des PAD.

André VOLDOIRE pose la question des communes qui ont déjà réalisées un PAD. Quel serait alors le rôle d'ALF pour accompagner ces communes ? Pour Valcivières, le montant total des actions inscrites au PAD s'élève à environ 800 000€.

Léo BARATIER explique qu'il est important d'avoir un suivi des projets pour accompagner au mieux les communes. Il explique également que l'ARU accompagne également les communes dans la rédaction des cahiers des charges pour le lancement des consultations.

Pour les élus, les PAD peuvent servir de base aux nouvelles équipes municipales quand elles arrivent car c'est un document qui est largement concerté. Les services d'ALF pourraient accompagner ces nouveaux élus au début de leur mandat pour faire le point sur ce qui a été réalisé par les équipes précédentes.

André VOLDOIRE pose la question de la définition d'une petite commune. Est-ce qu'il faut définir un seuil ?

Pour Didier LIENNART, l'ensemble des communes doivent être accompagnées de la même manière.

Marc MENAGER met l'accent sur la faible implication des communes dans les commissions d'ALF. Certaines communes se sentent abandonnées par l'EPCI et elles estiment qu'elles ne sont pas écoutées.

Il serait intéressant de mettre en place des temps d'échanges par secteur.

Marc MENAGER revient sur le statut de Léo. Il est actuellement en contrat de mission jusqu'en 2026. Avec son poste, un besoin a été créé au niveau des communes. Il met en avant l'importance du poste pour l'accompagnement des communes.

En synthèse, il ressort qu'Ambert Livradois Forez peut aider les communes sur plusieurs volets :

- La mise à disposition d'une ingénierie avec les services d'Ambert Livradois Forez et l'Atelier Rural de l'Urbanisme avec l'élaboration de notes d'enjeux,
- La mise en place d'une veille sur les subventions mobilisables pour les communes en fonction de leur projet,
- Une aide financière pour les communes qui réalisent un PAD. Cette aide viendrait compléter le financement apporté par le conseil départemental (60 % avec un montant de dépense plafonné à 15 000€). ALF apporterait 20 % de financement supplémentaire dans l'objectif d'atteindre les 80 % de financement.

**Une commission à la rentrée de septembre sera organisée pour continuer la réflexion engagée.**